

Paris, le 4 juillet 2017

## « Assistance au projet de vie » (APV) : un dispositif innovant en faveur des familles concernées par le handicap

Depuis plus d'un an, dans la continuité de l'action engagée par la Fegapei, Nexem pilote l'expérimentation d'un service de proximité pour accompagner les familles concernées par le handicap dans la construction du projet de vie de leur enfant et dans leur parcours, cela en lien avec les acteurs du territoire, spécialisés comme de droit commun. Soutenu par l'OCIRP et les institutions de retraite complémentaire du groupe KLESIA, ce projet s'inscrit en droite ligne de la loi de 2005 et des orientations du rapport Piveteau. Découvrez ses premiers résultats, très encourageants.

**10 000**  
établissements  
et services

**300 000**  
salariés

Ce dispositif innovant, pour les familles et leur(s) enfant petit(s) ou grand(s), est mis en œuvre par un professionnel à ce jour dénommé « **Assistant au projet de vie** » (APV). Il les écoute, les informe, les aide à se projeter et à identifier les ressources du territoire, pour leur permettre de choisir les modalités d'accompagnement qu'elles estimeront adaptées, et formaliser le projet de vie de l'enfant<sup>1</sup>.

### L'APV, un positionnement novateur. Un nouveau métier ?

L'APV prend en compte **la famille dans son ensemble**. Positionné à ses côtés dans **une approche personnalisée**, il lui donne les moyens de décider et d'agir. Il intervient en fonction de ses demandes, dans tous les domaines de la vie (accès aux droits, éducation, aides techniques, soins, culture, sport, loisirs...) et **à tout moment du parcours**, l'un des enjeux étant de faire face et d'**anticiper les ruptures**. Sur le territoire, l'action de l'APV agit comme un catalyseur. Il contribue à développer des liens, à créer des **partenariats** et à mettre en mouvement les acteurs, spécialisés comme de droit commun, dans une dynamique de **coopération**.

Ce positionnement innovant a conduit Nexem à créer **une fonction idoine** avec l'objectif de déterminer, à l'issue de l'expérimentation, s'il s'agit d'un nouveau métier. Pour ce faire, Nexem a mis en place une observation scientifique *in situ* en partenariat avec l'université Clermont Auvergne.

### Plus de 200 familles accompagnées

Cinq associations adhérentes<sup>2</sup> dans **trois régions** (Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Paca) et **sept départements** sont engagées dans la démarche. Plus de 200 familles sont actuellement accompagnées et ce chiffre ne cesse de croître. 61 % des bénéficiaires sont âgés de 6 à 18 ans, 24 % de 0 à 5 ans et 15 % ont 19 ans et plus. Toutes les situations de handicap sont concernées.

<sup>1</sup> Lors du dépôt d'une demande d'aide auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), les familles ou les aidants confrontés à une situation de handicap sont invités à élaborer le projet de vie de la personne handicapée, conformément à la loi du 11 février 2005.

<sup>2</sup> L'Adapei 83 – Les papillons blancs de Bergerac (24) – Trisomie 21 Alpes-Maritimes (06) - Trisomie 21 Ardennes (08) - Trisomie 21 Aquitaine à Bordeaux (33), Agen (47) et Pau (64)



Sur les territoires, les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), mais aussi des caisses d'allocation familiales (CAF) et des agences régionales de santé (ARS) sont étroitement associées. La dynamique partenariale se développe et porte ses fruits.

Ces premiers résultats très prometteurs ont conduit l'OCIRP à faire la lumière sur cette initiative lors des 10 ans du Prix OCIRP Acteurs Economiques & Handicap, le 29 juin dernier.

Le dispositif sera évalué et modélisé en 2018 à partir des données issues du terrain. A l'épreuve des faits, l'objectif de Nexem est de proposer un modèle aux acteurs qui souhaiteront développer ce service et d'appuyer son déploiement au niveau national.

#### Découvrez :

- La [vidéo de l'expérimentation en format 5 mn et 16 mn](#)
- La [brochure associée](#)

Envie de faire un reportage sur l'expérimentation : Contactez-nous !

**10 000**  
établissements  
et services

**300 000**  
salariés

---

Nexem est la nouvelle organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire à but non lucratif, née de la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Fegapei et du Syneas. Elle **représente et défend les intérêts de 10 000 établissements et services** employant plus de **300 000 professionnels** dans 5 secteurs d'activité : les personnes handicapées, la protection de l'enfance, l'insertion sociale, les personnes âgées et le sanitaire.

Nexem entend **faire évoluer la fonction employeur** pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : **promouvoir le modèle associatif** comme une réponse efficiente à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive.

#### Nexem négocie :

- dans le cadre de la **CCN66**, de la **CCN79** et des **accords CHRS** ;
- au niveau de la **branche** sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (BASS) ;
- au niveau **multi professionnel**, via l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

#### Ses 4 grandes missions :

- moderniser le dialogue social ;
- agir sur les politiques publiques ;
- renforcer l'accompagnement de ses adhérents ;
- anticiper l'évolution du secteur.

---

## Contact > Service de presse Nexem

### Frédérique Delafolie

Tél. 01 43 12 53 91 - 06 78 86 93 15

Mail : [f.delafolie@nexem.fr](mailto:f.delafolie@nexem.fr)

### Suivez nous sur :

- [Twitter @Nexem\\_actu](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)